

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 SEPTEMBRE 2018**

L'an deux mille dix-huit, le vingt-quatre septembre, à 18 H 30, le Conseil Municipal de la Commune de Jarnac, dûment convoqué le 18 septembre 2018, s'est réuni en session ordinaire, à l'Hôtel de Ville de Jarnac, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur François RABY, Maire.

Etaient présents

M. RABY, Maire, M. GESSE, Mme PARENT, M. ROY, Mme MARTRON, M. CHARRIER, Mmes LE TANNEUR, BENOIT, M. FORGIT, Mme CARLES, M. FEUILLET, Mme RINALDI, M. ANCELOT, Mme CHARRIER, M. POTTIER, Mme PILLOT, M. BROTIER, Mme JEAN, M. BRISSON, Mme PERRIER, M. PICAUD

Absents représentés

M. DEMONT, pouvoir à Mme PILLOT
Mme GANGLOFF, pouvoir à M. ROY
Mme LOLOUM, pouvoir à Mme PERRIER
M. BARRE, pouvoir à M. PICAUD

Absents excusés

M. ROYER, M. GILLET

Mme CARLES est nommée Secrétaire.

DOSSIERS INSCRITS A L'ORDRE DU JOUR

- 1. AIDE MUNICIPALE POUR LE RAVALEMENT DE FAÇADE – M. MME DUFRENE**
- 2. AIDE MUNICIPALE POUR LE RAVALEMENT DE FAÇADE – MME GRELIER**
- 3. AIDE MUNICIPALE POUR LE RAVALEMENT DE FAÇADE – M. MME PINEAU**
- 4. REMBOURSEMENT DES FRAIS DE RENOUVELLEMENT DE PERMIS DE POIDS LOURDS**
- 5. REMBOURSEMENT DE TRANSPORT, D'HEBERGEMENT ET D'ENTREE AU CONGRES DES MAIRES**
- 6. TARIFS CONCERTS LE 17 NOVEMBRE 2018**
- 7. DEMANDE DE SUBVENTION – CONCERTS**
- 8. DECISION MODIFICATIVE N° 3 – BUDGET DE LA COMMUNE**
- 9. AMENAGEMENT DE SECURITE – LARTIGE**
- 10. GARANTIE D'EMPRUNT AU PROFIT DU CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL DU PAYS DE COGNAC**
- 11. CONVENTION AVEC LE C.A.U.E. – REVITALISATION DU CENTRE BOURG**
- 12. RESTAURATION DE L'ORGUE SAINT-PIERRE – CONVENTION DE SOUSCRIPTION AVEC LA FONDATION DU PATRIMOINE**
- 13. PROTOCOLE D'ACCORD TRANSACTIONNEL – MAITRISE D'ŒUVRE – EXTENSION DU LOTISSEMENT SAUTE-AGEASSE**
- 14. DENOMINATION DE VOIE – EXTENSION LOTISSEMENT SAUTE-AGEASSE**
- 15. ANIM'AUTOMNE – TARIFS**
- 16. ANIM'AUTOMNE – DEMANDE DE SUBVENTION**

01 – AIDE MUNICIPALE POUR LE RAVALEMENT DE FAÇADES

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 14 septembre 2015 concernant le règlement régissant l'octroi de l'aide municipale pour le ravalement de façades.

Vu la déclaration préalable de Monsieur et Madame David DUFRENE déposée le 22 janvier 2013 à la Mairie concernant les travaux de façades et de menuiseries au 20 Rue Banvin, et considérant que les travaux ont été réalisés conformément à l'autorisation qui leur a été délivrée le 13 mars 2013, le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur l'octroi d'une subvention de 1.500 €.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide d'accorder une subvention de 1.500 € à Monsieur et Madame David DUFRENE

02 – AIDE MUNICIPALE POUR LE RAVALEMENT DE FAÇADES

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 14 septembre 2015 concernant le règlement régissant l'octroi de l'aide municipale pour le ravalement de façades.

Vu la déclaration préalable de Madame Ginette GRELIER déposée le 27 juin 2018 à la Mairie concernant les travaux de devanture au 6 Place du Baloir, et considérant que les travaux ont été réalisés conformément à l'autorisation qui lui a été délivrée le 26 juillet 2018, le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur l'octroi d'une subvention de 226,40 €.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide d'accorder une subvention de 226,40 € à Madame Ginette GRELIER

03 - AIDE MUNICIPALE POUR LE RAVALEMENT DE FAÇADES

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 14 septembre 2015 concernant le règlement régissant l'octroi de l'aide municipale pour le ravalement de façades.

Vu la déclaration préalable de Monsieur et Madame Henry PINEAU déposée le 20 avril 2016 à la Mairie concernant le remplacement de la porte d'entrée au 21 Rue de Condé, et considérant que les travaux ont été réalisés conformément à l'autorisation qui leur a été délivrée le 08 juin 2016, le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur l'octroi d'une subvention de 348,69 €.

- Décide d'accorder une subvention de 348,69 € à Monsieur et Madame Henry PINEAU

04 - REMBOURSEMENT DES FRAIS DE RENOUVELLEMENT DE PERMIS POIDS LOURDS

Monsieur le Maire informe au Conseil Municipal que la Commune compte des agents disposant du permis poids lourds et en faisant usage pour l'exercice de leur mission.

Afin de maintenir la validité du permis poids lourds, il est nécessaire de passer une visite médicale auprès d'un médecin agréé.

Le coût d'une visite médicale est estimé à 40 €.

Monsieur le Maire propose de rembourser aux agents concernés les frais qu'ils ont engagés pour cette visite médicale.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de rembourser aux agents concernés les frais qu'ils ont engagés pour cette visite médicale

05 - REMBOURSEMENT DE TRANSPORT, D'HEBERGEMENT ET D'ENTREE AU CONGRES DES MAIRES

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que des élus municipaux vont se rendre au Congrès des Maires qui aura lieu du 19 au 22 novembre 2018.

Monsieur le Maire propose que les frais relatifs au billet d'entrée au Congrès des Maires, au transport et à l'hébergement soit pris en charge par la Commune, soit par le remboursement des frais engagés (sur justificatifs) soit par le paiement direct.

Le montant estimé des frais est de 2.000 €.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de la prise en charge par la Commune des frais relatifs au billet d'entrée au Congrès des Maires, au transport et à l'hébergement, soit par le remboursement des frais engagés (sur justificatifs) soit par le paiement direct.

06 - TARIFS CONCERTS LE 17 NOVEMBRE 2018

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, dans le cadre des animations 2018, le Service Culturel de la Ville organise une série de 3 concerts de Style rock/ chanson française à la salle des Foudres le samedi 17 novembre 2018 :

- Les Matthiouzes,
- Cheese & coffee,
- Chris Bakerhouseman.

Le tarif proposé est le suivant :

- 5 € plein tarif
- Gratuit pour les – de 18 ans

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver ce tarif.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve le tarif susmentionné

07 – DEMANDE DE SUBVENTION – CONCERTS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le service culturel propose une série de 3 concerts le samedi 17 novembre 2018 à la salle des Foudres.

Le budget prévisionnel de cette animation est de 2.200 €.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de solliciter auprès du Conseil Départemental de la Charente une subvention de 800 €.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire à solliciter auprès du Conseil Départemental de la Charente une subvention de 800 €

08 - DÉCISION MODIFICATIVE N° 3 – BUDGET DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal la décision modificative n° 3 - Budget de la Commune annexée à la présente délibération.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve la décision modificative n° 3 – Budget de la Commune

09 – AMENAGEMENT DE SECURITE - LARTIGE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient d'envisager des travaux pour réduire la vitesse.

Dans un premier temps, le Hameau de Lartige pourrait passer en agglomération afin d'installer des coussins berlinois ou tout autre aménagement sécuritaire (écluses par exemple).

Considérant la présence d'un habitat concentré dans la traversée de Lartige,

Considérant le souhait de la Municipalité de réaliser des aménagements de voirie en vue de limiter la vitesse,

Considérant la proposition de l'Agence Départementale de l'Aménagement,

Monsieur le Maire propose de mettre en place des panneaux d'entrée et sortie d'agglomération au PR 36+043 (côté Triac) et 36+522 (côté ex RN 141) et de signer la convention avec le Département, relative à l'aménagement et à l'entretien d'équipements de voirie sur le domaine public départemental (*annexée*).

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 25 voix pour et 1 abstention :

- Décide de mettre en place des panneaux d'entrée et sortie d'agglomération au PR 36+043 (côté Triac) et 36+522 (côté ex RN 141)
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec le Département, relative à l'aménagement et à l'entretien d'équipements de voirie sur le domaine public départemental

10 - GARANTIE D'EMPRUNT AU PROFIT DU CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL DU PAYS DE COGNAC

Par délibération du 11 février 2010, le Conseil Municipal a accordé sa garantie à l'emprunt contracté par le Centre Hospitalier Intercommunal du Pays de Cognac pour 50 % (la Commune de Cognac accordant sa garantie à 50 %).

Le Centre Hospitalier souhaite réaménager cet emprunt et sollicite la Commune pour accorder sa garantie dans les mêmes conditions que l'emprunt d'origine.

Le montant à garantir est de 2.732.398,41 €. La durée de remboursement sera de 29 ans et 3 mois. Le taux d'intérêt révisable est de 1,25 % basé sur le taux du Livret A.

Monsieur le Maire propose d'accorder la garantie sollicitée (*annexée*).

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide d'accorder la garantie sollicitée comme indiquée supra

11 – CONVENTION AVEC LE C.A.U.E – REVITALISATION DU CENTRE BOURG

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un Comité de Pilotage a été constitué pour mener une réflexion sur la revitalisation du Centre Bourg.

Le Comité de Pilotage s'est réuni et a émis plusieurs axes de travail :

- Économie, commerce, artisanat et industrie,
- Habitat,
- Mobilité,
- Service.

Afin de poursuivre les réflexions engagées, le Comité de Pilotage a souhaité se rapprocher du C.A.U.E. (Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement). En effet, l'une des missions du C.A.U.E est d'accompagner les Collectivités dans leurs projets de développement urbain et de redynamisation du Centre Bourg.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de signer une convention avec le C.A.U.E. Cette convention fixe les interventions du C.A.U.E. sous forme d'ateliers ayant pour objectif de nourrir la réflexion du Comité de Pilotage et mettre en place des stratégies d'action pour la revitalisation du Centre Bourg (*annexée*).

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire à signer une convention avec le C.A.U.E. pour accompagner la Commune dans ses projets de revitalisation du Centre Bourg de Jarnac

12 – RESTAURATION DE L'ORGUE SAINT-PIERRE - CONVENTION DE SOUSCRIPTION AVEC LA FONDATION DU PATRIMOINE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'orgue de l'Eglise Saint-Pierre est vétuste. L'état actuel de cet orgue ne permet pas la tenue de concert dans des conditions satisfaisantes, et n'est plus propice à une activité pédagogique.

Il rappelle que cet orgue constitue un patrimoine mobilier d'une grande valeur architecturale et culturelle pour la Commune.

Un diagnostic a été réalisé par Roland GALTIER, Technicien Conseil agréé par le Ministère de la Culture pour les Orgues Historiques.

Sur cette base, différentes solutions ont été évoquées telles qu'une reconstruction, un orgue neuf ou une restauration, avec des coûts estimatifs allant de 130.000 € à 350.000 € HT.

Une restauration à l'origine est à ce jour envisagée, pour un coût de projet à 130.000 € HT.

En effet, cette restauration est celle qui est préconisée par les services de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) et par le Technicien Conseil.

Monsieur le Maire expose que ce projet peut entrer dans une campagne de souscription via la Fondation du Patrimoine, en partenariat avec l'Association des amis de l'Orgue Saint-Pierre.

Il propose de signer une convention de souscription avec la Fondation du Patrimoine visant à organiser cette souscription (*annexée*).

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal :

- de valider le projet de restauration de l'Orgue Saint-Pierre
- de l'autoriser à signer la convention pour lancer la souscription

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- valide le projet de restauration de l'Orgue Saint-Pierre
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention pour lancer la souscription

13 - PROTOCOLE D'ACCORD TRANSACTIONNEL MAITRISE D'ŒUVRE EXTENSION DU LOTISSEMENT SAUTE AGEASSE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le cabinet BETG est titulaire du marché de maîtrise d'œuvre pour travaux d'extension du lotissement Saute-Ageasse à Jarnac.

Le marché a été notifié le 12/04/2018 pour une enveloppe financière prévisionnelle des travaux évaluée par la maîtrise d'ouvrage à 270 000 euros HT.

Dans le cadre de ce marché, le cabinet BETG a mené des études de projet à l'issue desquelles il a estimé le coût prévisionnel des travaux à 450 000 euros HT.

Il est acté que ce coût prévisionnel des travaux évalué par BETG correspond à la réalité économique du marché et que l'enveloppe financière prévisionnelle des travaux a été sous-évaluée par la maîtrise d'ouvrage.

Ceci ayant été exposé, Monsieur le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de signer un protocole d'accord dont les termes sont les suivants :

Article 1 : La ville de Jarnac, comme l'y autorise les termes du contrat, met fin au marché de maîtrise d'œuvre à l'issue de la phase d'études de projet (PRO).

Article 2 : Le Maître d'œuvre facture à la ville de Jarnac l'intégralité de ses études de projet à hauteur de 4469.85 euros, tel que mentionné à l'article 11 du contrat, et renonce à la réévaluation de la rémunération de cet élément de mission sur la base du coût prévisionnel des travaux.

Article 3 : Les parties renoncent irrévocablement ou le cas échéant se désistent de toute réclamation, instance et action ayant pour cause directe ou indirecte les faits et l'opération exposés préalablement.

Article 4 : Le protocole est conclu conformément aux dispositions des articles 2044 et suivants du Code Civil et revêt en conséquence l'autorité de la chose jugée en dernier ressort et ne pourra être attaqué ni pour cause d'une erreur de droit ni pour cause de lésion.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Autorise Monsieur le Maire à signer un protocole d'accord exposé ci-dessus

14 - DENOMINATION DE VOIE – EXTENSION LOTISSEMENT SAUTE AGEASSE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, dans le cadre des réservations de lots pour l'extension du Lotissement Saute-Ageasse, les acquéreurs potentiels comme les concessionnaires des différents réseaux ont émis le souhait de connaître le nom de la future rue desservant le lotissement.

La Commission Cadre de Vie, dans sa séance du 3 septembre dernier, a fait la proposition de « Rue Les Hautes Freuches ». Cette dénomination fait référence à la toponymie des lieux, à savoir le lieu-dit Hautes Freuches qui regroupe les parcelles constituant le lotissement.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de valider cette proposition de dénomination.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Valide la proposition de dénomination de la rue de l'extension du Lotissement Saute-Ageasse comme suit : « Rue Les Hautes Freuches »

15 - ANIM'AUTOMNE – TARIFS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, dans le cadre des animations 2018, le Service Culturel de la Ville a programmé une animation à destination du jeune public, « Anim'Automne » qui se déroulera du 22 au 26 octobre 2018.

La Commission Culture propose de maintenir le tarif de l'année précédente à savoir 3 € par jour (spectacle et goûter).

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver le tarif.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve le tarif susmentionné

16 - ANIM'AUTOMNE – DEMANDE DE SUBVENTION
--

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, dans le cadre des animations 2018, le Service Culturel de la Ville a programmé une animation à destination du jeune public, « Anim'Automne » qui se déroulera du 22 au 26 octobre 2018.

Cette animation propose des séances de cinéma et des spectacles de théâtre musical pour le jeune public (de 18 mois à 14 ans). Le budget prévisionnel est de 4.500 €.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de solliciter auprès du Conseil Départemental de la Charente une subvention de 1.000 €.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire à solliciter auprès du Conseil Départemental de la Charente une subvention de 1.000 €

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19 H 45.